

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM DES 4 RIVIERES 6 RUE DE BELGIQUE 67230 BENFELD

déclare et atteste avoir reçu la somme de 100 €

Monsieur KAMMERER Maxim , gérant de la société 2K PADEL HORBOURG , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 9 RUE DU MAGASIN A FOURRAGE 68000 COLMAR, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	2K GROUP 51A route nationale 67600 EBERSHEIM
Nombre de parts	100
Montant versé	100 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 24 février 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

Maxim Kammerer
« Lu et approuvé »

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM DES 4 RIVIERES 6 RUE DE BELGIQUE 67230 BENFELD

déclare et atteste avoir reçu la somme de 100 €.

Monsieur KAMMERER Maxim , gérant de la société 2K PADEL HORBOURG , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 9 RUE DU MAGASIN A FOURRAGE 68000 COLMAR, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	2K GROUP 51A route nationale 67600 EBERSHEIM
Nombre de parts	100
Montant versé	100 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 24 février 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

Maxim Kammerer
« Lu et approuvé »



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM DES 4 RIVIERES 6 RUE DE BELGIQUE 67230 BENFELD

déclare et atteste avoir reçu la somme de 100 €.

Monsieur KAMMERER Maxim , gérant de la société 2K PADEL HORBOURG , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 9 RUE DU MAGASIN A FOURRAGE 68000 COLMAR, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	2K GROUP 51A route nationale 67600 EBERSHEIM
Nombre de parts	100
Montant versé	100 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 24 février 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

Maxim Kammerer
« Lu et approuvé »

